

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 07 avril 2004

CS – 1.09

**Transport et traitement des déchets
végétaux**

RAPPORT

Présenté par M. Gérard GUYON
Vice Président

Le SERTRID a mis en place un service de collecte des déchets végétaux par apport volontaire.

Le transport et le traitement du produit collecté sont assurés par un prestataire de service, par un marché qui expire le 31 décembre 2004, et qu'il faut renouveler.

Le marché qui doit être conclu au 1^{er} janvier 2005 va imposer aux candidats d'assurer l'élimination des déchets verts par compostage.

Afin de permettre au titulaire d'amortir le centre de compostage dans des conditions économiques admissibles, le marché est proposé être conclu pour une période de cinq années.

La quantité concernée par le transport et le traitement est estimée, pour les cinq années à 32 500 tonnes, représentant une dépense de 1 560 000 € HT.

Cette dépense est compensée par une recette équivalente, issue de la facturation du service aux collectivités membres du SERTRID.

Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire de procéder par appel d'offres ouvert conformément aux prescriptions du code des marchés publics.

Il est demandé :

- ✓ D'approuver les propositions présentées
- ✓ D'autoriser M. Le Président à procéder à la consultation par appel d'offres ouvert

Après avoir entendu les explications de M. le vice-président, le Comité Syndical, à
L'UNANIMITE, DECIDE :

- ✓ **D'approuver les propositions présentées**
- ✓ **D'autoriser M. Le Président à procéder à la consultation par appel d'offres ouvert**

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le _____, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 15 AVR. 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

Le vice-président du S.E.R.T.R.I.D.



Gérard GUYON

